



Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.
LIMITEE

UNEP/GC.16/L.27/Rev.1
29 mai 1991

FRANCAIS
Original : ARABE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Seizième session

Point 4 de l'ordre du jour

LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT DU CONFLIT ARME DANS LA REGION DU GOLFE

Projet de décision révisé présenté par l'Arabie saoudite, l'Egypte, la Jordanie, le Koweït, le Maroc, l'Oman, la République arabe syrienne, le Soudan, la Tunisie et le Yémen

Le Conseil d'administration,

Le déclarant préoccupé par les dommages à l'environnement causés par le conflit armé survenu dans la région du Golfe, notamment la pollution des eaux de la région par les hydrocarbures, la pollution atmosphérique causée par les incendies de puits de pétrole et d'autres dommages causés à l'environnement des zones avoisinantes,

Préoccupé en outre par le fait que les dommages se sont étendus et continuent de s'étendre à d'autres régions,

Exprimant sa reconnaissance au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour avoir envoyé dans la région une mission d'experts afin de réaliser une étude d'impact préliminaire de la situation écologique,

Exprimant sa satisfaction devant les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organismes internationaux et devant la participation de la communauté internationale aux mesures entreprises pour faire face à la pollution marine et atmosphérique dans la région,

Prenant acte du rapport du Directeur exécutif sur les conséquences du conflit armé entre l'Iraq et le Koweït sur l'environnement (UNEP/GC.16/4/Add.1),

Notant avec inquiétude l'ampleur de la catastrophe écologique, dont la solution exigera les efforts concertés de la communauté internationale,

Prie le Directeur exécutif :

a) D'intensifier ses efforts pour renforcer encore la coopération entre les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, et les gouvernements désireux et capables de fournir les compétences et les ressources nécessaires pour faire face aux impacts sur l'environnement dans la région, et de les inciter à participer davantage aux efforts entrepris;